

Réviser ou supprimer sa pension alimentaire : la procédure pas à pas

Conditions de recevabilité

- La demande doit impérativement justifier d'un changement significatif dans votre situation économique ou celle de l'enfant (ex: entrée en apprentissage, perte d'emploi, baisse de revenus).
- Vous devez utiliser le formulaire Cerfa n° 11530*11 (Requête au JAF) pour que votre demande soit recevable.
- Le dossier doit être déposé auprès du tribunal judiciaire du lieu de résidence habituelle de l'enfant mineur ou du parent qui en a la garde.

Documents administratifs obligatoires

- Copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant datant de moins de 3 mois.
- Copie de la décision de justice initiale (jugement ou convention homologuée) que vous souhaitez réviser.
- Copie d'une pièce d'identité valide du demandeur (carte d'identité ou passeport).
- Déclaration sur l'honneur signée attestant de l'exactitude des informations transmises concernant vos ressources et vos charges.

Justificatifs financiers et besoins de l'enfant

- Ressources actuelles : fiches de paie, avis d'imposition, attestation Pôle Emploi, etc.
- Charges actuelles : quittance de loyer, factures d'énergie, crédits, frais de transport, etc.
- Ressources et charges de l'autre parent (si connues) pour permettre une comparaison équitable.
- Justificatifs liés aux besoins de l'enfant : frais de scolarité, frais médicaux, activités extra-scolaires, etc.

Conseils pour votre dossier

- L'assistance d'un avocat n'est pas obligatoire devant le tribunal judiciaire, mais elle est fortement recommandée si le litige est complexe.
- Assurez-vous que chaque changement de situation est étayé par des preuves documentaires solides pour appuyer votre demande de révision.
- Vérifiez que le formulaire Cerfa est intégralement rempli et signé avant tout envoi au greffe du tribunal.